



Paris, le 19 mai 2020

**PROJET DE REPONSE A LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION
EUROPEENNE SUR LE PROJET DE REGLEMENT DE FINANCEMENT PAR L'UE DES
ENERGIES RENOUVELABLES**

L'UPRIGAZ adhère totalement à l'objectif arrêté par l'Union de parvenir à la neutralité carbone en 2050. Elle observe que les énergies renouvelables constituent un élément majeur pour atteindre cet objectif. A cet égard, elle est favorable au projet de règlement qui vise à permettre à des Etats-membres de combler leur retard par rapport aux objectifs d'ENR qui leur sont fixés par l'UE en leur permettant de financer des projets ENR dans d'autres Etats-membres ; projets potentiellement plus rentables que ceux qu'ils pourraient engager dans leurs propres pays. Elle fait cependant observer que le bio méthane et l'hydrogène constituent deux vecteurs essentiels de la transition énergétique et souhaite que les projets correspondants entrent explicitement dans le champ d'application du futur règlement.